

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie la déclaration générale de la cour des comptes sur la situation définitive de l'exercice 1857.

Les conseils généraux poursuivent le cours de leurs travaux ; les journaux des départements commencent à nous fournir le compte-rendu de leurs séances, et bientôt nous serons en mesure d'examiner les résultats de la session de 1859 ; déjà, dans plusieurs départements, ces assemblées ont terminé leur mission.

Les nouvelles politiques sont aujourd'hui dénuées d'intérêt ; on mande de Berne que les plénipotentiaires ont de fréquentes entrevues, et l'on pense que les travaux de la conférence doivent prochainement aboutir. A ce sujet, nous ferons remarquer qu'on n'a reçu jusqu'ici aucune confirmation de la dépêche de Berne qui nous annonçait la conclusion de la question de la Lombardie.

Bien que nous n'ayons, au sujet de la marche des négociations, aucune information particulière, le sentiment qui prédomine dans le monde politique, c'est que les plénipotentiaires marchent dans un parfait accord et que toutes les questions soumises à leur examen recevront une solution complète et définitive.

S. M. la reine Victoria a nommé les membres composant la commission « de défense nationale. » Le *Morning-Post* examine de quelle utilité pourra être la création de cette commission chargée de faire des enquêtes sur l'état actuel, la situation et la suffisance des fortifications existantes pour la défense du Royaume-Uni.

Le journal anglais trouve que les commissaires sont munis de pouvoirs insuffisants.

Si Plymouth, Portsmouth, Milfordhaven, Portland, Woolwich et Cork, doivent être rendus inattaquables, le *Morning-Post* est d'avis que l'enquête doit comprendre les nouveaux moyens de défense que l'artillerie de la milice et l'artillerie volontaire, suppléments de l'artillerie royale, sont destinées

à fournir. Dans un pays insulaire comme l'Angleterre, ayant une grande étendue de côtes, en considérant les facilités que la navigation à vapeur peut donner à une force d'invasion, il est impossible, dit-il, de s'attendre à ce que tous les points de débarquement soient suffisamment défendus.

Il déclare que c'est principalement sur le courage de la population, sur son instruction militaire, qu'il faut surtout compter pour la défense d'un pays, et il invite la chambre des communes, « qui tient les cordons de la bourse, » à ne pas rendre inutiles les travaux des commissaires, en refusant, sur la motion de quelque économiste de l'école de M. Hume, les subsides qui lui seront demandés pour mettre à exécution les projets résolus à la suite de l'enquête.

Nous recevons de Florence le résumé télégraphique d'un memorandum adressé par le gouvernement toscan aux cabinets de l'Europe.

Le gouvernement florentin, après avoir déclaré que l'assemblée n'avait fait qu'user de son droit en émettant des vœux pour l'annexion au Piémont et en déclarant incompatible la restauration de la dynastie grand-ducale, exprime une vive gratitude pour les grandes puissances, tout en protestant contre la possibilité d'une intervention armée.

Il paraît que l'affaire des fortifications d'Anvers a ravivé celle des fortifications dont on veut entourer Berlin, pour mettre la capitale de la Prusse à l'abri d'un coup-de-main.

Une lettre de cette ville nous annonce que deux brochures, dont l'une a pour auteur l'ingénieur en chef Meyer, traitent cette question qui préoccupe assez fortement le public berlinois et prussien.

Le succès obtenu en Italie par nos armes de précision et principalement par nos canons rayés a donné, dans les autres nations, une impulsion nouvelle aux études commencées à ce sujet.

En Espagne, on commence à armer l'artillerie avec des pièces de ce système ; en Angleterre, les essais du canon Armstrong auraient, si nous en croyons les journaux, donné des résultats très-satisfaisants ; nous apprenons maintenant qu'en Rus-

sie, au camp de Crasnoë-Sela, on a fait des essais de canons rayés.

A la suite de ces essais, il a été formé un comité d'artillerie qui se compose du grand-duc Georges de Mecklembourg-Strelitz et des généraux Ogareff, Fordéiff, Krzyzanowski et Constantinoff. Ce dernier a séjourné plusieurs années à l'étranger, dans le seul but d'étudier les divers systèmes de l'artillerie européenne.

Espérons que ces essais, pour perfectionner des instruments de destruction, tourneront au profit de la paix. — Ch. Bousquet. (Le Pays.)

Nous avons reçu par les derniers courriers des correspondances particulières de Tourane du 28 juin et de Hong-Kong du 4 juillet. Voici les faits principaux qu'elles mentionnent.

Les nouvelles pacifiques de la Cochinchine sont pleinement confirmées. Les bases de la paix posées par la France ont été admises, et on attendait pour le 2 juillet, à Tourane, les trois plénipotentiaires annamites, chargés de rédiger et de signer le traité qui devra être ensuite ratifié par l'empereur. On ne connaissait pas d'une manière positive les conditions proposées, mais si on en croit les bruits les plus accrédités, voici les points sur lesquels elles portent.

La France conserverait Tourane et Saïgon, elle aurait un représentant à poste fixe à Hué, capitale du pays, et elle recevrait tous les ans un tribut soit en argent, soit en nature ; l'exercice de la religion chrétienne serait autorisé dans toute l'étendue de l'empire annamite ; l'Espagne recevrait sur la côte du Tonking un territoire nécessaire pour y former un vaste établissement colonial et maritime.

La position de l'empereur Tu-Duc est désespérée. Il ne reçoit plus aucune denrée du Cambodge, qui est le grenier de la Cochinchine, et aux dernières dates, le vice-roi du Tonking venait de cesser les envois de grains et de bétail qu'il lui fait tous les ans. Dans cette situation, il s'est empressé d'accepter les propositions si modérées qui lui sont faites. Du reste, malgré les négociations, on faisait à Tourane les préparatifs nécessaires pour pouvoir

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

SECONDE PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE VII. — CHEZ M. D'ARJUZAN.

Quelques mots sur le personnage connu, rue de Sévres, sous le nom de Derville, et dans le faubourg Saint-Germain, sous celui du baron d'Arjuzan.

Pour réparer des folies, et garder les bénéfices, sinon la réalité de la fortune, le gentilhomme gascon s'était lancé dans les spéculations industrielles et compromis dans les tripotages de la Bourse. La chance, au lieu de le seconder, avait couronné sa ruine ; d'une fondrière Hector était tombé dans un abîme. En peu de temps, il s'était trouvé sous le poids du formidable passif énuméré par le cynique fondé de pouvoirs de la raison sociale, tapie dans l'ombre sous le nom de Durand, Silbert, Simpson et Van der Tromp.

Les obsessions, ces menaces contenues entre l'espoir et l'inquiétude se multipliaient. Les créanciers, payés momentanément de défaites, et patients tant qu'ils ne soupçonneraient pas leur importance numérique et mathématique, devinrent impitoyables, quand ils se virent

en nombre ; ce n'était pas encore la guerre, mais c'en était le préliminaire.

Il fallait prendre un parti, sous peine d'un discrédit à paralyser toute tentative ultérieure et de payer un tribut illimité à la prison de Clichy.

M. d'Arjuzan imagina de disparaître.

Il annonça un voyage à ses amis. A ses ennemis les créanciers, il insinua l'espoir d'une succession, puis le papillon se fit chrysalide, le baron d'Arjuzan, transformé en commis de M. Reiganum, banquier allemand, s'appela M. Jules Derville.

Pendant longtemps, sous son nom d'emprunt, M. d'Arjuzan s'opiniâtra à vaincre la fortune ; la lutte fut malheureuse ; le succès se déclara contre lui. Frappé par le découragement, M. d'Arjuzan lâcha pied et ne se sentit plus la force de dominer le hasard. Il renonça à ses ambitions, à ses espérances, et médita de chercher dans l'obscurité le repos et le bonheur ; c'est alors qu'il connut Félicie.

Malheureusement, M. d'Arjuzan éprouva le sort des vocations forcées ; il se courbait, il ne se résignait pas, une arrière-pensée contenue survivait en lui.

Quelques assurances de son confident et de son patron, le banquier Reiganum, des encouragements du financier Lenoir qui lui ouvrit sa maison et la certitude qu'il obtint de trouver ses créanciers patients, parce qu'ils étaient impuissants, suffirent pour lui faire abandonner ses pro-

jets de médiocrité.

M. Jules Derville, cette fiction de la nécessité, disparut pour laisser réparer le baron Hector d'Arjuzan.

L'amant de Félicie, qui n'avait apporté au projet dans lequel la jeune fille était entrée de toute l'ardeur de son âme que la tiédeur d'un dépit converti en résolution *in extremis*, ne se fit pas scrupule d'oublier. Strictement il n'avait à se reprocher qu'une parole, reprise après avoir été donnée ; et comme son penchant pour Félicie préhail sa source dans des idées fort étrangères à celles qui engendrent les passions profondes, il ne songea pas même à s'inquiéter des conséquences de son abandon.

Cependant, pour éviter les suites possibles d'un revirement, qui pouvait n'être pas accepté aussi délibérément qu'il s'était produit, M. d'Arjuzan imagina la supercherie qui datait de Naples l'avis de sa rupture.

Toutefois, le prétendu de M^{lre} de Rouvière n'était pas incapable de comprendre un devoir et d'en accepter les suites.

En face de la détermination d'Adrienne et de l'appel fait à sa conscience, il subit comme une nécessité, comme une défaite, son retour à ses anciens projets, mais il ne songea pas à s'y soustraire.

Il retournait pensif et découragé chez lui, en regardant tristement les ruines sous lesquelles s'ensevelissait sa dernière, sa plus belle espérance. Il regrettait maintenant la femme, il faut le dire à son honneur, plus peut-

attaquer la ville de Hué vers le mois de juillet ou d'août, pour le cas peu probable où le traité projeté n'aboutirait pas. Les derniers renforts envoyés de France seront arrivés vers cette époque.

Les nouvelles de la Chine présentent peu de faits nouveaux. On avait appris l'arrivée au Petchi-li des représentants de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique, qui se rendent à Peking, en exécution du traité de Tien-Sing. La légation française, embarquée sur le *Duchayla*, est au complet. Elle se compose de M. de Bourboulon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; de M. le comte Kleczkowski, secrétaire-interprète; de M. Bersolle, secrétaire, et de M. de Trenquelaye, chancelier de la légation.

On ne pensait pas que les représentants des puissances étrangères dussent rencontrer des difficultés de la part du gouvernement chinois, et s'ils étaient accompagnés de forces considérables, c'est pour tenir en respect les populations contre le fanatisme desquelles il est toujours sage de se prémunir. Aux dernières dates, la corvette la *Capricieuse* était à Canton, l'avisé à vapeur le *Marceau*, le transport mixte la *Gironde* et la goëlette la *Rose* à Hong-Kong, la goëlette à vapeur *Lily* à Shang-Hai. — A. Renault. (Le Pays.)

Le *Moniteur de la Flotte* confirme en ces termes nos informations particulières :

Le dernier courrier de Chine ne nous a apporté aucune nouvelle des plénipotentiaires français et anglais, qui continuent leur route dans la direction de Péking. Ils sont escortés jusque dans Pei-ho par un assez grand nombre de bâtiments pour qu'ils n'aient à redouter la rencontre d'aucun obstacle sérieux.

En Cochinchine, les affaires ont pris une face nouvelle; les pourparlers sont entamés avec le gouvernement annamite; M. le vice-amiral Rigault de Genouilly avait envoyé son aide-de-camp, M. le capitaine de frégate Lafon, près du général en chef de l'armée ennemie, pour régler avec lui les bases sur les quelles devra être établi le traité. Les conditions offertes par la France, toujours fidèle à sa politique de paix et de conciliation, sont modérées, et il est probable que lorsque M. le contre-amiral Page, qui est parti par la dernière malle, arrivera à Tourane, les choses seront bien avancées.

Une dépêche télégraphique privée annonce, d'après des nouvelles venues par la voie de Batavia, qu'un massacre général des chrétiens aurait eu lieu le 24 mai, dans la partie hollandaise de l'île de Bornéo, et que le signal de ce massacre aurait été donné par les pèlerins de La Mecque.

Il y a dans cette dépêche des énonciations inexactes qu'il importe de relever. L'île de Bornéo, située dans la mer des Indes, qui est la plus grande île du globe après la Nouvelle-Hollande, est habitée par des peuplades très-diverses. La partie soumise aux Hollandais contient quatorze Etats, parmi lesquels un seul, le royaume de Pontianak, fondé vers le milieu du dix-huitième siècle, par un Arabe nommé Abdul-Rachman, professe la religion mahométane. Ce n'est pas dans cet Etat, mais dans l'empire de Saccadana, dont la population professe la

religion javanaise, qu'ont eu lieu les massacres dont il est question.

Les habitants de Saccadana adorent *Dioutta*, le grand ouvrier du monde, les mânes de leurs ancêtres, ainsi que certains oiseaux qui leur servent d'augures. Les horribles massacres qu'ils viennent de commettre tiennent à la politique et non à la religion. On ne peut les imputer à l'influence des pèlerins de La Mecque qui, indépendamment des considérations décisives exposées plus haut, sont trop éloignés de l'île de Bornéo pour avoir une action sérieuse sur les musulmans qui s'y trouvent.

Du reste, les dernières nouvelles de la mer Rouge nous apprennent que la plus grande tranquillité régnait dans les villes saintes et qu'on n'avait remarqué parmi les pèlerins aucun germe d'agitation. Les autorités nouvelles choisies par le sultan montrent autant de fermeté que de modération, et le renouvellement des scènes de Djeddah n'est plus à craindre. La lutte que soutient en ce moment Abdallah-Pacha contre les tribus de l'ouest est étrangère à la religion. Les Arabes bédouins qu'il combat sont des pillards dont le seul but est de s'emparer du bien des autres.

Poursuivis avec une grande énergie, ils viennent d'abandonner la ville de Yambo, après l'avoir saccagée de fond en comble et après avoir mis à mort ceux des habitants qui ne voulaient pas livrer leurs richesses. Les autorités turques semblent décidées à détruire ces tribus sauvages. — A. Renault. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

On vient de faire, en rade de Toulon, une expérience d'un grand intérêt sur l'une des deux batteries flottantes en fer et cuirassées qui étaient destinées à l'attaque de Peschiera.

Cette expérience n'avait pu être complétée sur le lac de Garde. Il s'agissait de savoir en combien de temps une batterie dont toutes les pièces sont emballées peut être prête à combattre.

Après un laps de temps de quatre-vingt-sept heures, la batterie cuirassée n° 1, munie de ses deux machines, portant son artillerie, était prête à combattre et entrain dans la rade en faisant feu de toutes ses pièces, aux applaudissements de l'escadre entière.

La *Ménagère*, le *Météore*, le *Prométhée*, l'*Entreprenante*, la *Flèche*, le *Panama*, l'*Isère*, la *Seine* et deux chaloupe canonnières, ont appareillé et gagné le large. On ignore la direction qu'a prise cette flottille.

— LE SERPENT DE MER REPARAIT. — Le schooner *Arabella*, capitaine Boothley, rapporte qu'en vue de Boon-Island, il a aperçu, ainsi que son équipage, huit ou dix baleines et que parmi elles se trouvait le serpent de mer. Ce monstre a plusieurs fois élevé sa tête de 10 à 12 pieds (anglais) au dessus de l'eau et il a ensuite plongé : pendant que sa tête était sous l'eau, il flagellait impitoyablement avec sa queue les baleines autour de lui. Tout le monde a été témoin de ce manège pendant quelque temps. Le capitaine prétend que le corps du monstre marin est du volume du tiers d'un tonneau de mélasse.

être que la position et la fortune, car Adrienne était la beauté éclatante et superbe qui répondait à l'idéal de cette imagination glorieuse et fanfaronne.

En arrivant, M. d'Arjuzan trouva installés dans son salon le sergent Cloquet et Justin.

— Faites excuse de la licence, Monsieur le baron, dit Cloquet, en grande tenue et en saluant solennellement, moi et Monsieur, mon ami Justin, venons ici, histoire de vous dire un mot.

— Permettez, mon cher Cloquet, interrompit Justin, que j'expose à Monsieur l'objet de notre visite.

— Non pas, reprit superbement Cloquet, la chose est de mon ressort; tu parleras si tu veux, quand j'aurai poussé ma reconnaissance; ça me connaît.

Justin fit un signe d'adhésion.

— De quoi s'agit-il, Monsieur, répondit M. d'Arjuzan; mais, auparavant, veuillez vous asseoir.

— S'asseoir, c'est superflu; merci tout de même de l'intention... mais il ne s'agit pas de ça. Il s'agit d'abord de savoir à qui l'on parle.

— Je suis le baron d'Arjuzan, ne le savez-vous pas?

— Je le pensais, mais je voulais en être sûr, c'est le moyen de marcher droit. Or donc, maintenant que j'ai votre carte, voici la mienne : On me nomme Cloquet, ancien sergent des grenadiers de la vieille garde, pour le moment invalide et pensionnaire dudit établissement; mon ami est fils d'un tambour qui a fini de battre à la

Bérésina, vu la bourrade qu'il a reçue d'un biscaien. Voilà!

— Que signifie ce préambule?

— Ce premier point éclairci, je passe à l'ordre. Nous sommes envoyés ici par M. Lucien Menneville.

Les traits de M. d'Arjuzan se dilatèrent, son désappointement allait voir un soulagement.

— Ah tant mieux! vous venez pour une explication au sujet de l'affaire de cette nuit?

— Juste, à la condition qu'on causera du briquet ou du pistolet, de l'espada ou du fleuret.

— Ce n'est pas autrement que je l'entends.

— Je ne vous cache pas que ça sera chaud. M. Lucien a l'honneur, je viens après et Justin prend le troisième tour. Je ne sais pas si, plus tard, vous n'aurez pas le capitaine sur les bras.

— Que signifie?...

— Ça signifie, *primo* que M. Lucien règle son compte de cette nuit, *secundo* que nous liquidons celui du capitaine et de M^{lle} Félicie. Vous allez bien, jeune homme, comparativement! mais, du moment que vous vous alignez, les semonces n'ont pas le droit de prendre la parole.

— Je pourrais, Monsieur, trouver plus que singulière cette ligue de quatre personnes contre une seule.

— On est libre de voir ça en rose ou en noir, mais il est superlativement nécessaire que ça se passe comme ça; j'en expose conséquemment le motif. Suivez mon raison-

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le *Moniteur* du 23 a publié une circulaire du ministre de la guerre qui règle les conditions auxquelles les chevaux et mulets excédant l'effectif dans les corps d'artillerie et du train des équipages peuvent être remis aux cultivateurs qui en font la demande.

Ces chevaux et mulets deviennent la propriété des cultivateurs après une possession de sept années, au lieu de neuf, comme on l'avait indiqué par erreur.

Jendredi soir, l'orage qui avait été annoncé par la température lourde et étouffante de la journée, a enfin éclaté. A Angers, sauf la succession incessante des éclairs, on n'a eu qu'à se féliciter d'une pluie abondante. Le phénomène s'est fait sentir au poste télégraphique de notre ville.

L'orage a brûlé le fil du paratonnerre de l'appareil communiquant avec Nantes, et a rendu insensible la boussole servant à indiquer le passage du courant sur l'appareil communiquant avec la gare d'Angers. On n'a d'ailleurs à signaler à ce poste que de vives étincelles et de fortes décharges pendant l'orage, qui s'est étendu de Nantes à Saumur.

Le *Recueil des Actes administratifs* du département contient la circulaire suivante adressée à MM. les sous-préfets, maires et commissaires de police du département.

Angers, le 13 août 1859.

Messieurs,

Des instructions émanées de mes prédécesseurs, notamment les circulaires des 30 avril 1855 et 10 février suivant, insérées au *Recueil administratif*, ont déterminé les formalités à remplir pour obtenir l'autorisation de transporter un corps d'un lieu dans un autre.

L'opération du transport ne doit être effectuée que lorsque l'autorité a constaté l'entier accomplissement des mesures de précaution réclamées en pareil cas par le soin de la salubrité publique.

Aux termes de la circulaire ministérielle du 26 thermidor au XII, « l'exercice du droit que les citoyens ont de faire transporter d'un département dans un autre les corps de leurs parents et amis, » doit être précédé des opérations nécessaires pour empêcher la putréfaction de ces corps... etc. »

Ces prescriptions n'ont pas toujours été observées, et il est arrivé que des corps, déjà en putréfaction, répandaient une odeur infecte pendant le trajet et dans la maison où ils étaient déposés.

Pour prévenir ce genre d'inconvénient, qui a donné lieu à des réclamations fondées, M. le ministre de l'intérieur a jugé nécessaire de préciser et de spécifier, par une nouvelle circulaire du 8 août courant, les mesures de précaution et de salubrité qui, aux termes des instructions antérieures, devront être exigées pour le transport d'un corps. Voici quelles sont ces mesures :

1° La translation du corps d'un individu récemment décédé, ne pourra être effectuée hors du département où a eu lieu le décès, que dans un cercueil en bois de chêne dont les compartiments auront quatre centimètres d'épaisseur, seront fixés avec des

nement. M. Lucien est le fils du colonel Menneville, ci-devant camarade de lit du capitaine Desroziers, ceci entendu, vous avez la clé de l'affaire de cette nuit. A présent, voici pourquoi nous autres emboîtons le pas : Je suis sergent du régiment du colonel et de la compagnie du capitaine, un des cinq doigts de sa main droite depuis l'Egypte, le Portugal et Moscou; Justin est le fils du tambour Brunet, dit Aboukir; c'est l'adopté du capitaine, vu que son père Pa empêché de passer l'arme à gauche, en Autriche, en Prusse, en Russie; la famille de chacun est celle de tous les quatre. Est-ce clair?

— Parfaitement, et je ne veux pas vous donner mauvaise opinion du courage des cadets de Gascogne.

— Tiens! nous sommes pays, répliqua le sergent, vous faites honneur à la Garonne, dont je suis né natif, comme vous, étant de Bordeaux en Guyenne, Fossés-des-Carmes; j'aurais préféré en découdre avec un Provençal ou un Parisien, mais quand il s'agit de se mettre en garde, je ne vois plus que la pointe du briquet.

— Merci de l'intention, fit M. d'Arjuzan, qui ne put réprimer un sourire malgré sa situation d'esprit. Voici l'adresse de deux de mes amis : MM. Léonard de Brie et Jules Vaudeuil; vous arrangerez cela avec eux; seulement je ne suis pas libre aujourd'hui, j'ai besoin de quelques jours de répit.

— Sans vous commander, l'affaire est bien importante?...

— Vous le savez comme moi, et mieux sans doute; je

clous à vis et maintenus par trois frettes en fer serrées à écrou;

2° Quand le trajet à parcourir excèdera deux cents kilomètres, le corps devra être placé dans un cercueil en plomb; renfermé lui-même dans une bière en chêne. Le cercueil en plomb sera alors confectionné avec des feuilles de plomb laminé de deux millimètres au moins d'épaisseur et solidement soudées entre elles.

Le cercueil de plomb pourra également être exigé, même pour des distances moindres, toutes les fois que des circonstances exceptionnelles rendront cette mesure nécessaire;

3° Dans tous les cas, le fond du cercueil contenant le corps devra être rempli par une couche de six centimètres d'un mélange pulvérulent, composé d'une partie de poudre de tan et de deux parties de charbon de bois pulvérisé. Le corps devra ensuite être entièrement couvert de cette même poudre avant la fermeture du cercueil.

Je vous invite, Messieurs, à veiller avec soin à ce que ces prescriptions soient ponctuellement observées.

Les autorisations de transport ne seront accordées qu'après justification de l'accomplissement des formalités que je viens de rappeler.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

Un grand malheur, qui vient jeter dans la désolation cinq familles de notre pays ainsi que tous ceux qui en connaissent les victimes, est arrivé mardi dernier, vers onze heures du matin, en face de Saint-Michel-sur-Mer, entre Pornic et l'embouchure de la Loire. Dès jeudi matin, des détails sur ce douloureux événement se répandaient à Angers et y causaient une consternation générale; mais pour les reproduire, nous avons voulu attendre que les parents fussent prévenus, et quoique l'on nous ait adressé beaucoup de questions, tout le monde comprendra les motifs de cette réserve.

Voici comment les survivants du naufrage en racontent les navrants épisodes.

Depuis quelques jours, cinq ecclésiastiques du diocèse d'Angers, attachés aux collèges Mongazon, de Combrée et de Beaupreau, étaient venus se reposer de leurs travaux en la paroisse de St-Michel.

Ils s'étaient réunis à plusieurs membres du clergé de Nantes, attachés au collège des Couëts.

Dans la journée d'hier, ces ecclésiastiques, désireux de faire une partie de pêche, louèrent une barque dont le patron et un mousse formaient l'équipage.

Ils s'étaient éloignés de la côte par un vent assez fort, et l'on pense qu'une raffale a fait chavirer l'embarcation. Sur onze personnes qui la montaient, neuf ont péri.

Un vicaire d'une paroisse voisine, très-bon nageur, est parvenu à se sauver, ainsi que le mousse qui s'était soutenu sur l'eau, à l'aide d'un débris de l'embarcation.

Plusieurs des victimes qui s'étaient cramponnées à la barque ou à ses agrès, ont fini par perdre la force et être submergées.

Cette catastrophe frappe particulièrement le

clergé angevin dans ses plus chères affections et lui enlève plusieurs de ses membres les plus distingués:

M. Chapin, aumônier du Petit-Séminaire Mongazon, prêtre d'une vertu éminente; depuis trois ans seulement aumônier du Petit-Séminaire, y ayant déjà gagné l'estime de tous les maîtres, la confiance et l'affection de tous les élèves de l'établissement.

M. Ferré, professeur de philosophie au même collège; esprit solide, mûri par des études approfondies sur les matières importantes dont l'enseignement lui était confié.

M. Albert, professeur de quatrième au collège de Beaupreau, homme de zèle et d'un dévouement à toute épreuve. C'est à lui en grande partie que la ville de Beaupreau doit le rétablissement de son collège; il était l'ami intime et le conseiller ordinaire du supérieur de la maison, M. l'abbé Pouplard, qui fait, dans la personne de cet excellent collaborateur, d'un rare mérite, une perte difficilement réparable.

Les deux autres, M. Guéry et M. Gerfaut, étaient deux jeunes surveillants maîtres d'études, encore à leur début. Les espérances qu'ils faisaient concevoir ont été cruellement brisées par l'affreux accident dont ils ont été les victimes.

Voici, d'après le *Journal de Saint-Nazaire*, les noms et qualités des malheureuses victimes qui ont péri dans la catastrophe de mardi, dans la baie du Cormier:

1° M. Chapin, Adolphe, chanoine honoraire, aumônier du petit-séminaire de Mongazon, près Angers, 45 ans;

2° M. Ferré, Jacques, prêtre, professeur au séminaire de Mongazon, 36;

3° M. Albert, Athanase, prêtre, professeur au collège de Beaupreau, 35;

4° M. Guéry, François, prêtre, professeur au collège de Beaupreau, 25;

5° M. Vincent, Jean-Marie, prêtre, de Nantes, 26 ans;

6° M. Lemesle, Alexandre, diacre, de Nantes 26 ans;

7° M. Gerfaut, Charles, clerc, professeur au collège de Combrée, 25 ans;

8° Georges, Joseph, enfant de 14 ans, de Guérande;

9° Gascoin, patron du bateau.

Une personne digne de foi nous rapporte qu'au moment où le canot chavirait, M. Bonnel et le jeune Gauthier saisirent un aviron, et que les neuf malheureuses victimes coulèrent successivement. A cette vue, M. Bonnel, lâchant l'aviron d'une main, l'étendit sur ses malheureux compagnons et leur donna une suprême bénédiction.

Peu de temps après, une embarcation vint recueillir les deux survivants de ce terrible naufrage et les ramena ainsi que l'embarcation chavirée.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 29 août. — Nous trouvons aujourd'hui dans une correspondance du Nord quelques informations au sujet des travaux de la conférence de

Zurich. Les travaux des plénipotentiaires se seraient bornés jusqu'ici à la question de délimitation et à celle de la dette lombarde, et elles ne seraient pas encore réglées.

Le projet de renvoyer à un congrès la solution des grosses questions de la convention de Villafranca paraît avoir gagné beaucoup de terrain, et la même correspondance croit que la réunion d'une assemblée européenne est devenue, sinon certaine, au moins très-probable.

On aurait décidé déjà que la conférence de Zurich retrancherait plusieurs articles de son programme, ceux surtout qui touchent à la future organisation de l'Italie, ainsi qu'au sort des duchés. Elle terminerait alors assez promptement et assez prochainement ses travaux.

Les points qu'elle aurait laissés en dehors de ses délibérations et de ses résolutions seraient alors réservés à l'examen et à la décision du congrès, ou seraient, à son défaut, traités et réglés par voie de négociations directes entre les cours de Paris, de Vienne et de Turin, mais le correspondant du Nord croit que cette tâche serait dévolue à un congrès.

On sait que le gouvernement russe avait, lors de la guerre d'Italie, concentré sur les frontières de la Pologne trois corps d'armée, placés sous les ordres du prince Gortschakoff; nous apprenons qu'en vertu d'ordres spéciaux du ministre de la guerre, on est en train d'opérer la démobilisation de ces corps d'armée qui vont être mis sur le pied de paix.

(Le Pays.)

Madrid, 27 août. — La presse est unanime pour engager le gouvernement à punir l'insolence des pirates du Riff.

Le gouvernement envoie en Afrique des forces destinées à châtier les habitants du Riff. — Havas.

Marché de Saumur du 27 Août.

Froment (hec. de 77 k.)	15 92	Graine de colza.	20 —
2 ^e qualité, de 74 k.	15 50	— de lin . . .	22 —
Seigle	8 40	Amandes en coques	—
Orge	10 —	(l'hectolitre) . . .	—
Avoine (entrée) . . .	8 75	— cassées (30 k.)	50 —
Fèves	12 —	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	30 —	compris le fût,	—
— rouges	26 —	1 ^{er} choix 1858.	—
Cire jaune (30 kil)	250 —	— 2 ^e —	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	— 3 ^e (a) —	100 —
— de chenevis	56 —	— de Chinon	90 —
— de lin	47 —	— de Bourgueil . . .	120 —
Paille hors barrière.	26 64	Vin blanc des Cot.,	—
Foin id. . . .	55 35	1 ^{re} qualité 1858 . . .	—
Luzerne (droits com)	58 50	— 2 ^e (a) —	90 —
Graine de fève	70 —	— 3 ^e —	70 —
— de luzerne	52 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 27 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 69 05.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 98 00.

BOURSE DU 29 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 69 10

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gerant.

vais à Auteuil.

— Bah!

— Dans un endroit que vous connaissez.

— Le cœur me fait toc-toc, monsieur le Baron; je suppose, comme un imbécille, le contraire de ce que notre conversation signifie. Excusez la bêtise.

— Allons, vous avez deviné; je vais dans la maison où se trouve M^{lle} Félicie Desrozières.

— Morblen! des répités comme ceux-là, je vous en donnerais un mille!

— Alors vous ne voyez aucun inconvénient à m'accorder ce que je demande.

— C'est-à-dire que je vous embrasserais.... comparativement! vrai, ça fait encore plus d'honneur à la Gascogne que votre réponse de tout-à-l'heure. Si vous venez là-bas, monsieur le Baron, je balaierais, s'il le faut, le chemin, je vous porterai sur mes épaules, comme Justin quand il était enfant de troupe. Enfin, je vous aimerais presque comme nous nous aimons, nous autres, les *Enfants de la Neige*, un surrom, quoi, à propos de la retraite de 1812; voulez-vous que je me batte contre quelqu'un?

— Merci, Monsieur, dit le baron d'Arjuzan, je vois que M. Desrozières a des amis bien rares. Ce que j'ai accepté par nécessité, me paraît maintenant plus facile.

— Touchez-là, monsieur le baron, dit Cloquet, vous avez mon estime; ce que vous faites est de cent baïonnet-

tes au-dessus d'un coup d'épée. Quand partons-nous?

— Dès que j'aurai pris M^{lle} de Rouvière.

— Ah! M^{lle} Adrienne est derrière! ça m'étonne et ça ne me surprend pas. Une fière femme que cette belle créature; mais si c'est une amie de M^{lle} Félicie, est-ce que ce n'était pas aussi celle que vous recherchiez?

— A elle seule, Monsieur, revient le mérite de ma détermination.

— Parlez-moi des femmes pour s'entendre en amitié, sac à papier! elle abandonne ses projets, ses idées et tout, pour.... et bien, c'est très-joli de votre part d'avoir confessé ça. Il n'y a que Justin qui puisse vous disputer le prix; tenez, tel que vous le voyez, poursuit le sergent, malgré les gestes que Brunet multipliait pour lui imposer silence, il aime comme un fou la fille du capitaine, et c'est lui qui a fait le plus pour que vous l'épousiez; comme votre nom seul faire revenir un peu de raison, il le dit sur tous les tons à notre pauvre malade.

Justin était confus; M. d'Arjuzan se sentait réellement attendri, en apprenant jusqu'à quel point allait le dévouement de son rival; il lui tendit la main.

— Permettez-moi, dit-il, malgré l'étrange et difficile situation dans laquelle nous sommes réciproquement, de vous demander un peu d'estime. Nous ne pouvons nous aimer, mais vous pouvez ne pas me mépriser; quant à moi, je vous admire.

— Votre détermination répare le mal dont vous avez

été cause; si le bonheur n'est ni pour moi, ni pour vous, nous aurons la conscience de l'avoir donné à d'autres.

— Si l'on s'attendrit, si on fait des phrases; je n'en suis plus, fit brusquement Cloquet; agir, à la bonne heure. Partons-nous?

— A l'instant, dit M. d'Arjuzan, mais M. Lucien.

— M. Lucien fait encore mieux les choses que nous ne les faisons, répliqua Cloquet qui comprit le sens de la demande; tout ce qu'il a fait, c'est pour la fille du capitaine. Il a trouvé l'impossible, il a pénétré un tas de manigances dans lesquelles je perds les deux yeux tant c'est noir, afin de vous retrouver, de vous rejoindre, de culbuter des machinations qu'on ne croirait pas possibles.... comparativement. C'est pour M^{lle} Félicie qu'il vous a traqué et persécuté; c'est pour elle qu'il voulait vous tenir au bout d'un fleuret ou d'un pistolet; ça lui ira bien autrement, ma foi, de vous voir notre second.

— C'est bien; maintenant vous allez me précéder à Auteuil et prévenir les intéressés de ce qui se passe.

Cloquet et Justin sortirent enchantés.

M. d'Arjuzan prit une voiture et se rendit à la petite porte du jardin que lui avait indiquée M^{lle} de Rouvière. La jeune fille s'y trouvait, émue mais décidée.

Une heure après, Lucien et sa mère, prévenaient M. Desrozières du résultat inespéré de la scène qui s'était produite au bal de fiançailles.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, en date du vingt-cinq août mil huit cent cinquante-neuf, enregistré;

Il résulte :

Que la dame Catherine-Olympe Haubert, sans profession, épouse du sieur Denis-René Décure, ferblantier, elle demeurant à Doué, comparant par M^e Bodin, son avoué, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, et de dame Décure, (383) R. BODIN.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent cinquante-neuf, enregistré,

M^{me} Louisa-Léonide-Clémence Lemonnier, épouse de M. Martial Morin, marchand, demeurant à Saumur, a été séparée de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-neuf août mil huit cent cinquante-neuf. (384) CHEDEAU.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE.

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 1^{er} septembre 1859, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé le sieur Michel GASCHET, sise à Saumur, rue des Bouchers, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la communauté dudit sieur Gaschet et Renée Joyenville, sa veuve.

Il sera vendu :

Lits, conettes, couvertures, rideaux, draps, serviettes, bons effets, essuie-mains, armoire, tables, chaises, buffet, pendule, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

A ALLONNES,

Route de Saumur à Tours, par Bourgueil,

JOLIE PETITE

HABITATION DE CAMPAGNE,

JARDIN D'AGRÈMENT ET POTAGER, Avec enclos d'un hectare soixante-cinq ares environ.

S'adresser, sur les lieux, à M. LEVESQUE. (386)

A LOUER

Présentement,

MAISON,

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,

Rue de la Petite-Douve.

S'adresser à M. ROBERDEAU. (387)

Compagnie Parisienne,

Rue de la Tonnelie, près la place Saint-Pierre.

M. BIZERAY, marchand de nouveautés, demande un JEUNE HOMME voulant apprendre le commerce.

Etude de M^e GABEAU, notaire à Bangé.

A VENDRE

LA TERRE

DE PARCEILLAIS,

D'une contenance

De 440 hectares,

Située communes de Lasse et Pontigné, arrondissement de Bangé, Maine-et-Loire.

Cette terre, composée de six belles MÉTAIRIES, d'un ensemble parfait, est à une distance de 6 kilomètres de la ville de Bangé, est traversée par deux routes.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e GABEAU, notaire. (363)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

UN

GRAND JARDIN,

Situé à Saumur, faubourg de Nantilly, rue de la Grande-Gueule-du-Loup,

Consistant en bâtiments d'habitation, cour, plusieurs belles caves, trois jardins réunis en un seul tenant, ayant de très-beaux arbres fruitiers en rapport et un grand carré d'asperges; le tout contenant 71 ares.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHEsNEAU, rue de Bordeaux, à Saumur. (364)

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE

POUR CAUSE DÉPART,

Un

Fort joli petit BATEAU de pêcheur,

Construit par Delavante,

Muni de tous ses agrès, gouvernail et barre en fer.

S'adresser à M. BARBARO, passeur à Candès. (343)

A VENDRE

Une CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, et un BON FUSIL de chasse. S'adresser à M. PRAX, au Pont-Fouchard. (371)

A LOUER

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,

Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur les bords du Thouet et de la route départementale.

Cette maison est composée de plusieurs chambres à coucher, salon de compagnie, salle à manger, cuisine, cour et jardin, et, de plus, de vastes caves propres à établir un entrepôt de vins ou une fabrique de vin champagnisé.

S'adresser, pour traiter, soit à M^e LEROUX, notaire à Saumur, soit à M. DE BEAUREGARD, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (331)

M^e MAUBERT demande, de suite, un principal CLERC. (374)

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT: 3 FR. (8)

M^{me} BAUDIN, DENTISTE à Saumur, élève et successeur de M. ALLAIS, demeurant ci-devant place de la BILANGE, prévient les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance; qu'elle demeure QUAI DE LIMOGES; MAISON GODIN, à côté de M. Thuau, marchand de fers. (372)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambray, dans sa Pommade anti dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MÉNIÈRE. (54)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BIONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de Suspensoirs. Bas élastiques pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, rue Jacob, 26.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.

Ce Journal, publié sous la direction de M. J.-A. Barral, membre de la Société centrale d'agriculture, ancien élève et répétiteur à l'École polytechnique, est le plus complet des recueils français et étrangers; il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 48 à 64 pages sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 16 fr. par an.)

MM.

Barral..... Chronique agricole de la première quinzaine d'août 1859.
Duffoure..... Les vacheries de la haute Auvergne.
Casanova..... Du règlement de la charrue.
Payen..... Travaux de la Société impériale et centrale d'agriculture.
De Kergorlay... Sur la destruction de la Fougère.
Opperman..... Faulx montée pour couper le blé.
Gérard..... La prime d'honneur du département de l'Aisne.
Bodin..... Influence de la qualité des graines sur la production des récoltes.

Météorologie agricole de la France et situation des récoltes en juillet 1859. — observations météorologiques de Lille, Hendecourt, Clermont, les Mesneux, Metz, Gœrsdorff, Paris, Vendôme, Chatillon-sur-Loire, Blois, Tours, Nantes, La Chapelle-d'Angillon, Givry, Saint-Satur, La Châtre, Gevrolles, Dijon, Nantua, Bourg, Le Puy, Saint-Léonard, Saintes, Planchaix, Bordeaux, Rodez, Orange, Beyrie, Rousson, Montpellier, Régusse, Toulouse, Perpignan, Marseille, Alger, Sétif.

Ferlet..... Bulletin forestier.
De Malet..... Sur la circonscription des travaux régionaux.
De Brinon..... Enclume pour battre les faulx.
De Cérès..... Revue commerciale de la première quinzaine d'août.
De Cérès..... Prix courant des denrées agricoles (première quinzaine d'août).

GRAVURES. — Onze dessins représentant des claies pour le passage des bêtes à cornes en Auvergne, des régulateurs pour les charrues, une faulx montée pour couper le blé, la charrue défonceuse de M. Valleraud, une enclume pour battre les faulx.

SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE AGRICOLE. — Décoration de la Légion d'Honneur accordée à M. Tisserant. — Le rendement de la récolte. — Expérience faite à Roye par M. du Rieux, du Comité centrale de la Sologne. — Discours de M. Vicaire. — Influence des voies de communication sur les améliorations agricoles. — Le Grand-Canal et les projets réduits. — Vœu émis par le Comité central. — Prochaine session des conseils généraux. — Lettre de M. de Malet sur les circonscriptions des concours régionaux. — Lettre de M. Destreux sur les travaux des chambres consultatives d'agriculture. — Vœu de la chambre d'Alais sur la sériciculture. — Vote de l'association normande sur l'échelle mobile. — M. Renaud et Lotz, et M. Lotz, de Nantes — Une étable modèle. — Concours des comices de Glen, Joigny, Alais, Chinon, Créon, Bazouges, Fougères, Melle, Vitry. — Concours suisse à Payerne. — Comice de Lille et exposition d'Hazebrouck. — La production de l'agriculture du Nord, par M. Loizet. — Le blé géant de M. de la Tréhonais.

URGENCE DE SUPPRIMER L'ÉCHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN,

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelieu, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — Prix: 60 centimes.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,